

- 2 SEP. 2020

République Française

Département de l'Hérault

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Extrait du registre des délibérations

N° 38 - 2020

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 20/08/2020

Séance du 27 Août 2020.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10 Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt le Vingt Sept Août à 18 heures 30
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de Mr Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL -MINAZZO D, HOMBERT B,
THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVEREUX M
Absents : NICAISE V

Objet : Exonération des droits de location de la base nautique municipale - Année 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'exonérer les droits de location de la base nautique Municipale mise à disposition de la société Par'faim d'aventure représenté par Monsieur Stéphane Panier.

En effet, la période de crise sanitaire que nous traversons a fragilisé certaines entreprises ; Mr Panier n'a pas souhaité ouvrir son activité de location de canoé sur la base nautique municipale pour cette saison estivale car trop de contraintes sanitaires qu'il n'a pu mettre en œuvre du fait de son cout financier.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui dégrever pour l'année 2020 la totalité de son loyer à savoir 1200 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide a. 10.....Voix Pour et...0.....Voix Contre

D'appliquer le dégrèvement du loyer de la base nautique municipale pour l'année 2020 à Mr Stéphane PANIER, Société Par faim d'aventure.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
Le

Le Maire,
SIEGEL R.



BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

MORESMAU JP.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVEREUX M.